

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 9 septembre 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;  
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;  
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;  
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;  
Conseiller(ère) n° 6 – siège vacant.

Sont absent(e)s :

Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.

*Les membres présents forment le quorum.*

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1. Nomination des vérificateurs pour l'exercice comptable 2019
- 1.2. Octroi des contrats de collecte des ordures et recyclage 2020-2022
- 1.3. Dépôt d'une demande d'aide financière au programme FIMEAU
- 1.4. Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Roulez vert
- 1.5. Demande d'aide financière – Apprendre en cœur
- 1.6. Demande d'aide financière – Gala des agricultrices Montérégie Ouest
- 1.7. Renouvellement de l'entente avec le RÉSEAU BIBLIO
- 1.8. Désignation du Centre-Multi-Récréatif

**2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS**

- 2.1. Rapport des permis du mois d'août 2019
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé
- 2.3. 1<sup>er</sup> projet du règlement n° 308-3 – zonage
- 2.4. Avis de motion et 1<sup>er</sup> projet du règlement n° 303-1 – permis et certificats
- 2.5. Installation de barrières d'accès pour le sentier au parc des loisirs
- 2.6. Autorisation pour des travaux de vidange de bassin

**3. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE**

- 3.1. Rapport des interventions d'août 2019
- 3.2. Acquisition d'un logiciel de communication de masse – correction
- 3.3. Renouvellement du contrat de service avec CAUCA

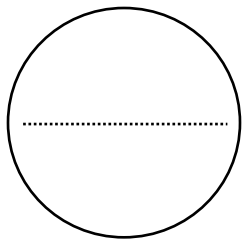
**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1. Fin d'emploi aux travaux publics
- 4.2. Appel à candidatures pour les travaux publics
- 4.3. Appel pour une banque de candidature pour le secrétariat
- 4.4. Appel à candidatures pour le service des loisirs
- 4.5. Saison hivernale du Centre-Multi-Récréatif

**5. VARIA**

- 5.1. Rapport du Maire et activités du Conseil municipal

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**



### **VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance extraordinaire ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-09-168

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Un citoyen pose une question sur le point 1.2 relatif à l'octroi des contrats de collecte des ordures et du recyclage. M. Boyer précise qu'une nouvelle gestion des contrats est à venir dès 2020 et que cela sera précisé lors de l'adoption de ce point.

rés : 2019-09-169

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-170

### **APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 9 septembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois a été envoyée 72 heures avant la présente assemblée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

D'approuver le paiement des comptes du mois selon la liste déposée en date du 9 septembre 2019 au montant de **228011,49 \$**.

**ADOPTÉE**

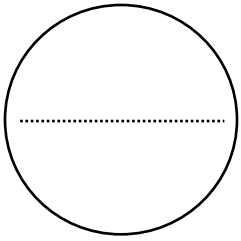
rés : 2019-09-171

### **NOMINATION DE LA FIRME DE VÉRIFICATION EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe afin que soit réalisé un audit des états financiers de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de soumission et a reçu les trois (3) offres de service suivantes ;

FIRME	MONTANT EN \$ (taxes en sus)
MICHEL BEAULIEU CPA INC.	16 700 \$
RAYMOND CHABOT GRAND THORTON	17 500 \$
LLG CPA	18 750 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

De nommer la firme comptable Michel Beaulieu à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tel que prescrit par l'article 966 du Code municipal du Québec, et ce, pour un montant de 16 700 \$ plus les taxes applicables, pour l'audit et la préparation des états financiers de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019, l'audit de la reddition de compte finale du programme de la TECQ 2014-2018 et l'audit de la collecte sélective des matières recyclables.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-172

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES ORDURES POUR LA PÉRIODE 2020-2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'est jointe à un regroupement de municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion des matières résiduelles incluant les municipalités de Sainte-Clotilde, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Édouard, Saint-Michel, Village de Hemmingford et Canton de Hemmingford ;

ATTENDU QUE tel qu'indiqué dans l'appel d'offres la période d'espèce du contrat débute le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2022 et qu'il est possible de se prévaloir de deux années optionnelles en faisant parvenir une résolution de la municipalité en septembre 2022 et en septembre 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a fait le choix de l'option B tel qu'indiqué dans l'appel d'offres ce qui correspond à une collecte une (1) fois par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et une collecte une (1) fois aux deux semaines du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars (soit un total de 42 collectes par années) incluant les encombrants à l'exception des encombrants métalliques ;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a géré ledit appel d'offres public regroupé et a reçu les soumissions de deux entreprises pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques dont les résultats se présentent ainsi pour Saint-Patrice-de-Sherrington :

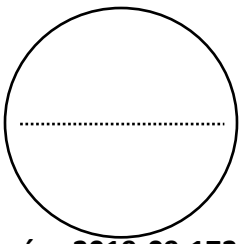
- *Services Ricova inc.* : 147 603,49 \$ taxes incluses
- *RCI Environnement* : 151 350,79 \$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

- D'approuver l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques avec l'option B, prix fixé sur la base du tonnage à la compagnie SERVICES RICOVA inc. au prix annuel soumis de 147 603,49 \$ incluant les taxes ;
- De confirmer pour le présent contrat la gestion et le suivi tant de la facturation que des plaintes et pénalités par la municipalité ;
- De remercier la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion du dossier et d'avoir procédé aux appels d'offres pour ledit contrat de collecte pour les municipalités participantes.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-09-173

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LA PÉRIODE 2020-2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'est jointe à un regroupement de municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion des matières résiduelles incluant les municipalités de Sainte-Clotilde, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Édouard, Saint-Michel, Village de Hemmingford et Canton de Hemmingford ;

ATTENDU QUE tel qu'indiqué dans l'appel d'offres la période d'espèce du contrat débute le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2022 et qu'il est possible de se prévaloir de deux années optionnelles en faisant parvenir une résolution de la municipalité en septembre 2022 et en septembre 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a fait le choix de l'option B tel qu'indiqué dans l'appel d'offres ce qui correspond à une collecte sélective une (1) fois aux deux (2) semaines pour tous les contenants admissibles ;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a géré ledit appel d'offres public regroupé et a reçu la soumission d'une seule entreprise pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables dont les résultats se présentent ainsi pour Saint-Patrice-de-Sherrington :

- *Col Sel Transit Inc.* : 55 552,16 \$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

- D'approuver l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables avec l'option B, prix fixé sur la base du tonnage à la compagnie COL SEL TRANSITS inc. au prix annuel soumis de 147 603,49 \$ incluant les taxes ;
- De confirmer pour le présent contrat la gestion et le suivi tant de la facturation que des plaintes et pénalités par la municipalité ;
- De remercier la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion du dossier et d'avoir procédé aux appels d'offres pour ledit contrat de collecte pour les municipalités participantes.

**ADOPTÉE**

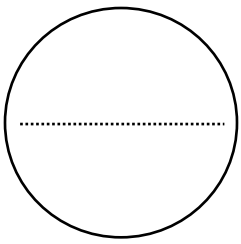
rés : 2019-09-174

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FIMEAU » DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau), qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements ;



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'inscrit au sein du volet 1 relatif aux municipalités de moins de 100 000 habitants et du sous-volet 1.2 relatif aux infrastructures d'eau potable ou d'eau usées ;

ATTENDU QUE ledit projet a pour objectif la rénovation de la station de pompage et de traitement des eaux usées de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général de la municipalité, M. Clément Costanza, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMEAU pour des travaux de rénovation et d'agrandissement de son infrastructure de traitement des eaux usées.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-175

**DEMANDE D'AIDE ET DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME ROULEZ VERT**

CONSIDÉRANT QUE le programme Roulez vert du gouvernement du Québec vise à réduire les émissions de GES (Gaz à effet de serre) dans le secteur du transport ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du Guide relatif au programme et que le volet 2C du programme relatif aux bornes de recharge au travail correspond à son souhait de favoriser l'électrification des transports et d'offrir sur son territoire ce type d'infrastructure ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a reçu une soumission en bonne et due forme pour l'installation de deux (2) bornes électriques ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général de la municipalité, M. Clément Costanza, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Roulez vert afin d'installer deux (2) bornes électriques sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-176

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME APPRENDRE EN CŒUR**

CONSIDÉRANT la sollicitation de l'organisme *Apprendre en cœur* pour une aide financière dans le cadre de leur souper-spaghetti ;

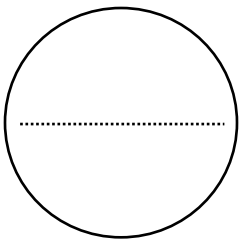
CONSIDÉRANT QUE cet organisme agit pour le développement des capacités langagières des jeunes enfants et que ces services touchent plus de deux cents (200) familles de la région, dont des familles de Sherrington ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'accorder une aide financière d'un montant de 150 \$ à l'organisme *Apprendre en cœur* pour soutenir leur souper-spaghetti du 25 octobre.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-09-177

**RECONNAISSANCE CITOYENNE POUR LE 23<sup>ÈME</sup> GALA DES AGRICULTRICES DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST**

CONSIDÉRANT la sollicitation par le comité d'organisation du 23<sup>e</sup> gala « Hommage aux agricultrices » de la Montérégie-Ouest qui contribue à faire reconnaître des femmes passionnées par leur métier ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'agricultrice pour le milieu de vie de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

De commanditer un montant de 300 \$ pour l'offre de visibilité « Bronze » ce qui permettra de faire apparaître la participation de la Municipalité dans le feuillet de la soirée et d'inclure un billet pour qu'un membre du Conseil municipal représente la Municipalité le 6 octobre prochain à l'Hôtel Plaza de Valleyfield.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-178

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE SIMB@ ;**

ATTENDU QU'il est temps de renouveler la *Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@* entre la municipalité et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (CRSBPM) ;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet de définir les obligations des parties en vue d'assurer à la bibliothèque publique de la municipalité les services efficaces au niveau de ses fonctions de traitement documentaire, de recherche de l'information et de gestion de ses opérations de prêt ;

ATTENDU QUE cette entente est d'une durée déterminée et prend effet dès la signature par l'ensemble des parties, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

- D'accepter ledit contrat de renouvellement ;
- D'autoriser M. Yves Boyer, maire, et M. Clément Costanza, Directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ledit contrat ;
- De nommer Mme Pierrette Sédillot, et, subsidiairement, M. Clément Costanza, responsables de l'application dudit contrat.

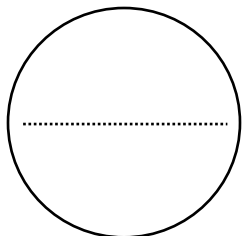
**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-179

**HOMMAGE APPORTÉ AU MAIRE ANDRÉ GIROUX ET NOUVELLE DÉSIGNATION DU CENTRE-MULTI-RÉCRÉATIF DE SHERRINGTON**

CONSIDÉRANT l'ensemble des accomplissements et réalisations pendant les mandats en tant que Maire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington de M. André Giroux ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de ces mandats, soit entre les années 2001 à 2013, la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'est engagée dans des travaux structurants d'envergure avec particulièrement la construction d'une bibliothèque, d'un nouveau garage municipal, de l'agrandissement de la caserne du service incendie ou encore de la construction d'un Centre-Multi-Récréatif ;



CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite souligner ces accomplissements et réalisations ;

UN VOTE EST DEMANDÉ PAR LE MAIRE :

	POUR	CONTRE
Conseiller n° 1 – Mauro Lando	X	
Conseillère n° 2 – Sonia Dumais	X	
Conseiller n° 3 – Pierre Boisvert		X
Conseiller n° 4 – Daniel Laplante	X	

ET : Résolu majoritairement

De modifier l'actuelle désignation du « Centre-Multi-Récréatif » de la municipalité en « Centre-Multi-Récréatif André Giroux ».

**ADOPTÉE**

#### **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'AOÛT 2019**

Durant le mois d'août 2019, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Installation sanitaire
3	Bâtiment accessoire
1	Piscine
2	Captage d'eau

#### **INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- Finition du terrain de chaque côté du chemin de l'école ;
- Fabrication et préparation des formes et encrages pour les bases des barrières levantes et du bâtiment pour la génératrice ;
- Entretien des parcs et tontes des pelouses ;
- Entretien mécanique de la machinerie voirie ;
- Installation des pancartes pour le festival automnal du 28-29 septembre ;
- Terminer la 2e coupe du fauchage ;
- Coupe d'arbres dans des fossés ;
- Travaux mensuels à l'usine d'épuration ;
- Réception des produits de l'ARPE (matériel électronique) ;
- Installation de la clôture de l'école et au parc des loisirs.

rés : 2019-09-180

#### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 308-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 308-2 RELATIF AU ZONAGE – ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire le 8 avril 2019 par M. Mauro Lando, conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

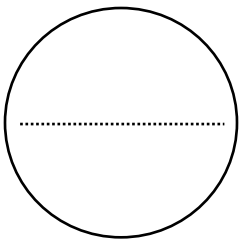
CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à l'ajout d'une partie spécifique relative aux opérations de remblais et déblais afin d'assurer la pérennité du territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington et de préserver l'environnement ;

Il est proposé par Pierre Boisvert

Et : résolu unanimement

Que le premier projet de *règlement numéro 308-3 modifiant le règlement numéro 308-2 sur le zonage* soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-09-181

**AVIS DE MOTION ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 303-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 303 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU l'avis de motion donné par Pierre Boisvert lors de la présente séance ordinaire du conseil municipal et la présentation du projet d'espèce ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à l'ajout d'une partie spécifique relative aux opérations de remblais et déblais afin d'assurer la pérennité du territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington et de préserver l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE les ajouts au présent projet de règlement ont particulièrement pour objectifs d'encadrer les demandes de permis et les demandes d'autorisations avant, pendant et après les travaux à effectuer ;

Il est proposé par Pierre Boisvert

Et : résolu unanimement

Que le premier projet de *règlement numéro 303-1 modifiant le règlement numéro 303-1 relatif aux permis et certificats* soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-182

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE ET D'UNE VOIE D'ACCÈS POUR DESSERVIR L'ÉCOLE SAINT-PATRICE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR UN SYSTÈME DE BARRIÈRE D'ACCÈS**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries souhaite aménager un débarcadère pour les autobus scolaires desservant l'école Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT les discussions engagées entre la CSDGS et la Municipalité et le principe selon lequel la CSDGS rembourse le coût de travaux confiés à la Municipalité en sa qualité de maître d'œuvre (rés : 2019-07-133) ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue en date du 15 août 2019 de *Consultants Technilogic inc.* pour la fourniture de deux (2) ensembles de barrières permettant d'assurer la sécurité d'accès du nouveau chemin construit pour le transport des autobus scolaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de *Consultants Technilogic inc.* pour la fourniture de deux (2) ensembles de barrières pour un montant de 10 556,75 \$.

**ADOPTÉE**

rés : 2018-09-183

**APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE VIDANGE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de vidanges au bassin numéro 1 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires pour être en conformité avec les normes environnementales en vigueur ;

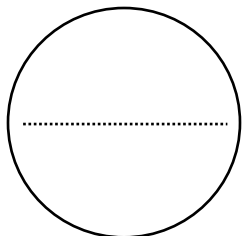
IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les opérations de vidange du bassin de rétention de la municipalité.

**ADOPTÉE**





## **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS D'AOÛT 2019**

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois d'août 2019 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Intervention premier répondant	5
Entraide	3
Inspection	3
Travaux caserne	9
Alarme et interventions	8
Prévention	7
Autre et bénévolat	3
Formation	4
Entretien	4

rés : 2019-09-184

## **ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION DE MASSE – CORRECTION 2019-06-123**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est présentement en cours d'élaboration de son plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile doit permettre d'assurer les moyens de diffusion d'une alerte à la population et plus particulièrement un système d'alerte et de communication de masse ;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme SOMUM pour un montant de 5 280,57 plus taxes, spécialiste en automatisation des communications et qu'une économie est à prévoir en acquérant le logiciel de communication de masse de la firme si celui-ci est se fait avec les municipalités de Saint-Michel et de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-06-123 nécessite une correction sur le coût du logiciel ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

De corriger la résolution 2019-06-123 relative à l'acquisition du logiciel de communication de masse pour un montant de 1 760,19 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-185

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL SURVI-MOBILE ET NOMINATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'implantation du logiciel Survi-mobile (rés : 2016-08-147) qui permet d'alerter et de connaître la réponse de chaque intervenant et ainsi d'obtenir en temps réel la force de frappe disponible sur un territoire nécessitant l'intervention des pompiers ;

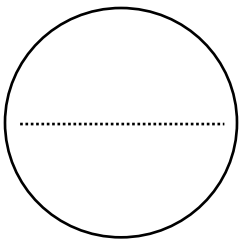
CONSIDÉRANT QUE la signature du contrat entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la Centrale d'Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (« CAUCA ») pour le service de ladite application arrive à échéance le 21 novembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

De renouveler le contrat transmis par CAUCA pour trois (3) ans, soit du 22 novembre 2019 au 21 novembre 2022 et d'autoriser M. Jean-Luc Beaudin à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit contrat.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-09-186

**DÉMISSION DE M. GAËTAN LÉVEILLÉE**

ATTENDU la réception de la lettre de démission de M. Gaëtan Léveillé de son poste de journalier aux travaux publics en date du 4 septembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington accepte la démission de M. Gaëtan Léveillé, journalier aux travaux publics suite à la rencontre du 4 septembre 2019 avec le directeur général.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-187

**OFFRE D'EMPLOI – EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la démission en date du 4 septembre de son emploi de journalier aux travaux publics de M. Gaëtan Léveillé ;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de combler le poste laissé vacant ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise le directeur général à afficher une offre d'emploi pour un poste de journalier aux travaux publics et procéder à la sélection des candidats.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-188

**OFFRE D'EMPLOI – SECRÉTAIRE SUR APPEL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se constituer une banque de candidats en vue de l'embauche sur appel d'une ressource pour des tâches d'administration et de secrétariat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise le directeur général à afficher une offre d'emploi pour un poste de secrétaire administratif sur appel et procéder à la sélection des candidats.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-09-189

**OFFRE D'EMPLOI – RESPONSABLE DES LOISIRS**

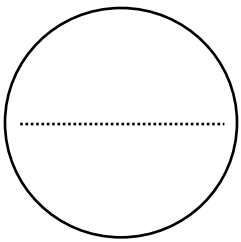
ATTENDU QUE la municipalité souhaite favoriser le milieu de vie de ses citoyens par une ressource étant à même de prendre en charge l'ensemble du volet des loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise le directeur général à afficher une offre d'emploi pour un poste de responsable des loisirs et procéder à la sélection des candidats.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-09-190

**SAISON HIVERNALE 2019-2020 DU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF – APPEL À CANDIDATURES ET DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT que la saison hivernale du Centre Multi-Récréatif débutera dès que les conditions météorologiques permettront le maintien de la glace à la patinoire municipale ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la surveillance et l'entretien du Centre-Multi-Récréatif pendant cette période ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

De déléguer le Directeur général pour engager les démarches nécessaires pour démarrer la saison hivernale du CMR en procédant à un appel à candidatures pour le recrutement du personnel de surveillance.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne souhaite faire part au conseil municipal une alternative concernant la question du recyclage, suite à un article qui vient de paraître dans le Journal de Montréal.

Un citoyen évoque la pétition de l'année dernière relative aux camions qui passent sur le rang Saint-Michel et la nécessité d'y poser plus de contraventions. Il est précisé au citoyen que le Maire et la direction générale ont rencontré à multiple reprise la Sureté du Québec et que ces derniers ont bien réalisé des actions en ce sens. Il appartient cependant à la SQ de donner des contraventions, ce qui a été fait. Le Maire indique que ce point sera de nouveau mis de l'avant lors de la prochaine rencontre avec la SQ, rencontre qui doit se tenir début octobre.

Un citoyen souhaite féliciter chaleureusement la municipalité et le responsable des travaux publics pour les travaux au parc Hébert, avec l'installation d'un cabanon et d'une nouvelle toilette, et du sentier en asphalte autour du terrain de balle.

Une citoyenne demande s'il est prévu d'avoir une nouvelle offre de service pour Internet à Sherrington. La Maire indique que ce dossier est pris en charge par la MRC des Jardins-de-Napierville et qu'ils sont présentement en étude.

**VARIA**



rés : 2019-09-191

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 46.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Yves Boyer,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Clément Costanza,  
Directeur général et Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019.